



RETRAITE FO DIT STOP AUX MENSONGES!

Depuis plus de 18 mois, le dossier retraite enflamme les discussions.

Dès l'origine, FO s'est opposée au régime universel par points ainsi qu'au recul de l'âge de départ.

Une des conséquences de ce projet de réforme est la suppression de notre régime spécial et celui des fonctionnaires, et des 40 autres régimes spéciaux.

Au prétexte d'un système plus « *transparent* » et plus « *juste* », c'est la destruction de notre système de retraite qui est en question alors qu'il est envié dans le monde entier pour son bon niveau de prestation.

Nous vous alertons sur les belles analyses de certains tentant à demi-mots de promouvoir cette réforme.

Nous ne sommes pas dupes de certains jeux d'acteurs, mais avons fait le choix de ne pas participer à cette commedia dell'arte et de rester sur ce que nous savons faire le mieux : défendre vos intérêts.

De façon pragmatique, FO apporte des réponses à vos interrogations :

« 1 EURO COTISÉ OUVRE LES MÊMES DROITS POUR TOUT LE MONDE », EST-CE UNE RÉELLE ÉGALITÉ ?

L'un des principes majeurs de la réforme est la prise en considération de l'intégralité de la carrière du salarié, soit 42 annuités.

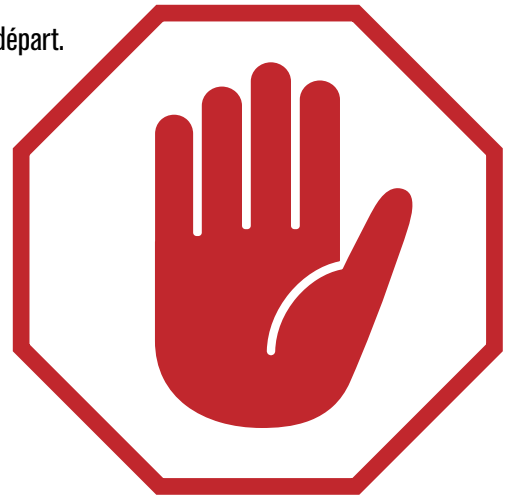
Il s'agit d'une fausse égalité, car **combien peuvent en réalité prétendre à un parcours sans obstacle ?** 57 % des salariés français arrivent à l'âge de la retraite sans emploi. 25 ans, c'est l'âge de l'autonomie moyenne. 63 ans, c'est l'âge d'espérance de vie en bonne santé.

Petit salaire, travail à temps partiel subi, difficultés à rentrer dans l'emploi, carrière interrompue pour diverses raisons, perte d'emploi à 55 ans : comment achèterez-vous vos points ? Car **maigre capital de points = très petite retraite !**

Sans compter la toute récente réforme sur l'assurance chômage et son impact négatif sur l'indemnisation des chômeurs qui ne fera qu'amplifier ce phénomène de paupérisation.

Aujourd'hui, on calcule la retraite du privé sur les 25 meilleures années. Ce qui veut dire que l'on ne prend pas les périodes où on a eu du mal à avoir un bon salaire.

Aux IEG, c'est la fin de la mesure de notre niveau de pension établi sur les 6 derniers mois. Notre grille de classification étant ascendante, autant dire que nous serons les grands perdants de cette réforme malgré un haut taux de cotisation.



UN SYSTÈME PAR POINTS, EST-CE LA FIN DE LA SOLIDARITÉ ?

Le taux de remplacement* est actuellement plus élevé lorsque l'on a un faible salaire, qu'un haut salaire. Il est quasiment similaire que l'on soit salarié du privé ou du public.

Le système par répartition est ainsi conçu sur la base de la solidarité.

Demain, le risque c'est la capitalisation individuelle, car les retraites seront insuffisantes.

La valeur du point servira de variable d'ajustement budgétaire. Le Gouvernement pourra varier sa valeur en fonction de la situation économique du pays, aujourd'hui, le fonctionnement du système de retraite est paritaire et transparent pour les salariés grâce à leur syndicat.

Demain, les syndicats et la négociation collective seront évincés de cette réforme.

C'est bien l'État qui aura la mainmise totale sur la valeur de votre retraite de demain au travers de la loi de finances qui change chaque année !

Ce projet se cantonnera à être un instrument de gestion budgétaire !

** Impact de votre départ en retraite sur votre niveau de vie. Ex. : le taux de remplacement sera de 71 %, si votre revenu professionnel était de 2 100 euros l'année de votre départ en retraite et que le montant de votre pension retraite est de 1 500 euros.*

SALARIÉ DES IEG : « MA RETRAITE SERA-T-ELLE INFÉRIEURE AVEC CETTE NOUVELLE RÉFORME » ?

Les salariés des IEG feront partie des perdants.

Voici 2 situations types de salariés de nos entreprises basées depuis le rapport DELEVOYE de cet été. La base de calcul est en euro constant (salaire brut sans prise en compte des décotes potentielles ni inflations).

Salariée sédentaire sans services actifs

Je m'appelle Hortense, je suis née le 15 novembre 1982. Après l'obtention de mon baccalauréat section E.S. en l'an 2000, j'ai travaillé pendant près de 6 ans successivement aux Galeries Lafayette, puis à l'hypermarché AUCHAN et enfin dans une petite PME locale. Ensuite, j'ai été embauchée dans les IEG le 1^{er} mars 2006 en GF3 NR 40 en tant que conseillère clientèle.

Au 30/11/2044 (date d'ouverture des droits à 62 ans), le classement à prendre en compte est la médiane, à savoir le NR 150 éch.10.

Hortense aura tout intérêt à travailler jusqu'à 64 ans et non pas 62 ans (date de son ouverture des droits) pour éviter une décote de 1,25 % par trimestre soit 10 % sur les 2 années !

Avec le système actuel (tenant compte de 18 trimestres validés avant son entrée dans les IEG), Hortense aurait eu droit à une pension IEG de :

- 2 871,55 € pour un départ à 64 ans (40 ans et 8 mois de cotisations) → **Écart avec la réforme par points : - 837,89 €**
- 2 730,62 € pour un départ à 62 ans (38 ans et 8 mois de cotisations) → **Écart avec la réforme par points : - 898,51 €**

Salarié du distributeur avec des périodes de service actif

Je m'appelle Brice, je suis né le 12 janvier 1974. Après l'obtention de mon BTS électrotechnique en 1995, j'ai travaillé durant quelques mois dans une entreprise locale spécialisée dans le matériel électrique avant d'effectuer mon service militaire en 1996 (durée 10 mois). À mon retour, j'ai effectué plusieurs missions dans diverses sociétés spécialisées dans les réseaux électriques.

Ensuite, j'ai été embauché dans les IEG le 4 mai 1999 en GF8 NR 90 en tant que chargé d'affaires à ErDF. Avant, j'ai pu valider 16 trimestres hors IEG au régime général.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org

Au 31/01/2036 (date d'ouverture des droits à 62 ans), le classement à prendre en compte est la médiane à savoir le NR 205 éch.11.

Grâce à l'anticipation de 2 ans générée par le service actif, un départ à 62 ans, en lieu et place des 60 ans, permettra d'éviter la décote.

Pour autant, la surcote ne serait applicable qu'à compter des 64 ans ! En effet, la surcote n'est prévue qu'après avoir dépassé l'âge pivot !

Avec le système actuel (tenant comptes de 18 trimestres validés avant son entrée dans les IEG), Brice aurait eu droit à une pension IEG de :

■ 3 489,19 € pour un départ à 64 ans (40 ans et 8 mois de cotisations) → **Écart avec la réforme : - 721,39 €**

■ 3 317,94 € pour un départ à 62 ans (38 ans et 8 mois de cotisations) → **Écart avec la réforme : - 683,69 €**

QUE PROPOSE FO ?

Si le chômage de masse et la précarité continuent de progresser, **le système par points ne fera qu'aggraver la situation.**

On nous dit que 14 points du PIB consacrés aux retraites, c'est le plus important d'Europe.

Une fois encore, **on ne compare pas les bonnes choses.**

Pour exemple, les pays du nord de l'Europe consacrent 11 points de leur PIB aux retraites + 3 points consacrés à l'invalidité, soit 14 points, comme en France.

Aujourd'hui, au global, si le pouvoir d'achat des retraités est meilleur que celui des actifs, c'est à cause **des salaires qui ne progressent plus depuis des années.**

Créer des primes d'activité de 100 euros, c'est admettre que **le SMIC ne suffit pas.**

Le problème est en réalité systémique, car **l'entrée dans la vie active est défaillante.** 87 % des embauches se font en CDD dont 30 % de CDD d'1 jour et 40 % de temps partiel subi.

C'est pareil à la sortie : l'âge moyen de liquidation de la retraite est de 63,5 ans. À 62 ans, 1 salarié sur 2 n'est plus en activité.

Les **140 milliards d'euros annuels d'aide publics aux entreprises via le CICE devraient pour partie être consacrés aux retraites** si d'aventure elles étaient réellement en danger. De même, **la suppression de l'exit tax (lutte contre l'évasion fiscale) est une aberration.**

La complémentaire, c'est 40 % de la pension. Cela concerne 18 millions de cotisants et 13 millions de retraités pour 70 à 80 milliards d'euros de prestations. Et le régime est à l'équilibre pour les 15 prochaines années !

Pour FO, **le système par points est en réalité un énième plan d'économie sur le dos des salariés / futurs retraités.** Les dernières réformes de 1993, 2003, 2010 et 2014 ont toutes fait baisser les niveaux des pensions et, aujourd'hui, on voudrait nous faire croire le contraire. Car **l'objectif non avoué est bien la baisse du poste retraite dans le PIB !**

FO rejette en bloc cette réforme systémique comme elle rejette les précédentes réformes paramétriques, injustes socialement et générant davantage de misère sociale.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org